

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne. RÉCLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez les bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A Lille, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée ; A Paris, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier, 4, place de la Bourse, 8 ; A Bruzels, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 10 NOVEMBRE 1872

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

11 novembre 1872

société prend le caractère le plus ostensible. Il y a à Limoges environ dix mille ouvriers en porcelaine. Pour se les rendre favorables, l'Internationale sollicite et appuie leurs organes contre les patrons. On a fait à Limoges beaucoup de travail à la pièce, (surtout le travail élégant). Autrefois, le prix de ces ouvrages était débattu directement entre l'ouvrier et le patron. Aujourd'hui, tout ouvrier qui reçoit une commande d'ouvrages à la pièce, refuse d'indiquer lui-même le prix qu'il en veut. Il demande toujours délai pour délibérer et emploie ce temps à demander les ordres de l'Internationale. Celle-ci lui fixe un chiffre beaucoup plus élevé que celui qu'il aurait demandé lui-même, (c'est quelquefois le double du prix moyen).

Fort de l'appui de l'association, l'ouvrier exige ce prix et si l'on refuse de le lui donner, on ne trouve pas dans tout Limoges un seul autre ouvrier à meilleur compte.

L'Internationale a aussi organisé, au sein des ateliers, un mode de propagande des journaux radicaux. Dans chaque atelier, les ouvriers se cotisent pour payer, chaque jour, la journée d'un d'entre eux, lequel est cependant dispensé de rien faire. Il arrive, dès le matin, dans l'atelier portant en poche le *Corsaire*, le *Rappel* ou quelque autre feuille de même nuance. Il fait alors la lecture à haute voix, tandis que ses camarades travaillent en silence. Tant que dure cette lecture, les chefs ouvriers et même les patrons sont obligés de ne donner leurs ordres qu'à voix basse, de manière à ne pas troubler le recueillement du lieu. Je dis obligés pour dire que, sentant que s'il troublait cet ordre de choses, ils engageraient avec leurs ouvriers une lutte redoutable; les patrons préfèrent s'y soumettre volontairement. Vous pouvez tenir ces renseignements pour positifs.

La société des amis de la paix fait mettre en vente, à la librairie Franklin, 71, rue des Saints-Pères, au profit des Alsaciens-Lorrains, la brochure de son secrétaire-général, M. Frédéric Passy, *Revanche et Relèvement* : 1 franc.

Les articles publiés dans le *Bien Public* contre les pèlerinages et notamment contre celui qui va avoir lieu au tombeau de St-Martin, à Tours, ont été rédigés dans le cabinet de M. Barthélemy-Saint-Hilaire.

M. Thiers ayant attaqué, dans le conseil supérieur de l'armée, les opinions de ses principaux membres avec l'emportement habituel au président, il en était résulté entre lui et le maréchal Mac-Mahon un peu de froideur. Mais, M. Thiers, avec la bonhomie qui neutralise les défauts de son caractère, a été lui-même au-devant d'une réconciliation avec l'illustre maréchal et l'accord est rétabli. Je puis vous confirmer que le président s'est rallié au système d'organisation régionale pour nos douze corps d'armée.

Les nouvelles de nos départements et surtout du Midi signalent les progrès déplorables de l'Internationale parmi les populations industrielles.

On me cite la ville de Limoges comme une de celles où l'organisation de cette

### Les volontaires d'un an.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, 3 novembre 1872.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation du décret du 31 octobre 1872 portant règlement d'administration publique, rendu en exécution de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, et concernant les examens auxquels sont astreints les jeunes gens qui demandent à contracter un engagement conditionnel d'un an, et qui ne se trouvent pas dans l'un des cas prévus par l'article 53 de la dite loi.

Les jeunes gens de cette catégorie devront adresser, avant le 5 décembre, une demande sur papier timbré au préfet du département où ils veulent subir leur examen.

A l'appui de cette demande, qui indiquera le lieu de leur domicile et de leur profession, et qui sera inscrite et signée par eux-mêmes, ils produiront :

- 1° Leur acte de naissance (les jeunes gens doivent avoir au moins dix-huit ans accomplis et n'avoir pas tiré au sort) ;
- 2° Un certificat d'aptitude au service militaire, délivré par le commandant du dépôt de recrutement ;
- 3° Le consentement de leur père, mère ou tuteur : ce dernier devra être dûment autorisé par une délibération du conseil de famille.

Les commandants des dépôts de recrutement prendront note des jeunes gens appartenant, par leur âge à la classe de 1872, auxquels ils refuseront un certificat d'aptitude.

Pour les militaires présents au corps qui, par suite des dispositions du troisième alinéa de l'article 75 de la loi précitée du 27 juillet 1872, peuvent être admis au volontariat d'un an, leur demande sur papier libre, devra être transmise par les conseils d'administration au préfet du département où ils sont en garnison. Ils n'auront à y joindre qu'un état signalétique et de services.

Les candidats auront soin d'indiquer dans leur demande la série où ils désirent être classés (agriculture, industrie ou commerce).

Des instructions ultérieures feront connaître l'époque à laquelle commenceront les examens, ainsi que la quotité du versement que devront opérer les engagés conditionnels d'un an.

Quant aux jeunes gens auxquels est applicable l'article 53 de la loi, comme ils doivent être mis en route en même temps que ceux qui sont mentionnés à l'article 54, les formalités qu'ils auront à remplir seront indiquées en temps utile.

La plus grande publicité sera donnée par les préfets aux dispositions de la présente circulaire.

Elles devront en outre, être mises à l'ordre du jour dans les corps. Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de la guerre  
E. DE CISEY.

### LE MESSAGE

Le *Journal des Débats* confirme le bruit d'après lequel le président de la République préférerait attendre que la chambre ait procédé au renouvellement de son bureau pour lire son message dont la lecture se trouverait ajournée à mercredi ou à jeudi au plus tard. Le *Journal des Débats* croit savoir que les députés ont l'intention de solliciter vivement M. Thiers de lire son exposé de la situation dès le premier jour de la reprise des travaux de l'Assemblée. Ce serait, suivant eux, le moyen unique de couper court aux diverses rumeurs plus ou moins erronées que l'on fait circuler à propos de sujets traités dans son message par le président de la République.

L'*Événement* et le *Siècle* assurent que le président de la République a manifesté l'intention bien arrêtée de donner lundi lecture du message après le scrutin pour la nomination du président qui n'a été jusqu'ici qu'une simple formalité et pendant qu'on procèdera au dépouillement du scrutin pour les autres membres du bureau. Au dire de l'*Événement*, les ministres auraient été convoqués hier soir à 8 heures pour venir attendre aujourd'hui à la présidence la première lecture du message.

Un journal de Paris nous apprend que l'on travaille le dimanche à la reconstruction de l'hôtel de M. Thiers. Ce journal, qui est libre-penseur, se réjouit de ce « bon exemple ».

Le parti gambettiste, selon nos prévisions, s'oppose aux projets constitutionnels de M. Thiers, parce que son chef est impatient d'arriver. Le journal de M. Gambetta, la *République française*, contient un article qui combat absolument, au nom du parti révolutionnaire, les projets de M. Thiers et de ses amis ; elle déclare que la République doit enfin appartenir aux républicains, et que ceux-ci en ont fini avec la *patience* et l'*abnégation*.

Les *Telegraphic-News* donnent l'extrait « sténographié » suivant d'une conversation de M. Gambetta :  
« Poussons à la dissolution, avalons, si c'est nécessaire pour l'obtenir, la création d'une Chambre où se réfugieront tous les individus des partis monarchiques qui craignent de ne pas être réélus ; en leur accordant la Chambre haute, ils nous accorderont la dissolution ; nous saurons bien nous débarrasser, après les élections générales, de ces pères conscrits, s'ils veulent nous gêner. »

Il faut, dès à présent, se préparer pour les élections qui auront lieu de mai à juillet 1873 au plus tard. J'ai la promesse du président et j'ai pris mes garanties, pourvu que Thiers vive jusqu'à là !

Tout va bien dans le Midi. Si les monarchistes veulent faire une restauration, nous nous retirerons dans le Midi, où l'élément radical a terrorisé les réactionnaires, et nous ferons voter à l'unanimité la *séparation du Midi d'avec le Nord* par un plébiscite.

Les nouvelles que j'ai de mes agents sont excellentes : *Challemei* et les autres ont, à ce point de vue, fait merveille.

Le correspondant de *l'Univers* lui écrit à la date du 3 novembre :

Les révolutionnaires romains n'ont d'autre force que la lâcheté des gouvernements trompeurs, car ils ne se font pas d'illusion sur l'immense popularité dont jouit Pie IX.

Ce matin avant le jour, Victor-Emmanuel est arrivé à Rome. Ses propres journaux l'annoncent en deux lignes. Pas un mot de félicitations, pas un vivat. La *Capitale* dit : « Il vient et il va partir : on n'y comprend rien. »

Si le pape se montrait dans les rues de Rome, toute la population romaine serait en émoi et s'agenouillerait sur son passage. Ses ennemis eux-mêmes entreraient dans un délire de fureur.

Victor-Emmanuel ne rencontre de tous côtés qu'une indifférence glaciale. Les sectes seules songent à lui, mais c'est pour chercher les moyens de se défaire de lui.

Les cimetières de Rome offrent hier le spectacle le plus consolant au regard chrétien. Il n'y avait presque pas de tombe qui ne fût illuminée par les parents et par les amis des défunts, et une foule pieuse et recueillie circulait dans les vastes ailes de la mort. On a remarqué sur les tombes des zouaves et des soldats de l'Eglise ensevelis à Saint-Laurent-hors-les-Murs des masses de couronnes. Remercions les Romains de ce soin. Ils accomplissent ainsi plus qu'un devoir ; ils font acte de courage.

On écrit de Rome, 5 novembre :  
« Si j'en crois la *Capitale*, qui m'arrive à l'instant, Mgr de Mérode se trouvant dans le convoi venu de Florence et arrêté sur le route de Rome au-delà du pont d'Orte aurait été accablé d'outrages à Néri par la canaille. Une dame napolitaine très-spirituelle, dit cette feuille, se serait mise à la tête de la démonstration et aurait deux fois proposé de jeter l'illustre prélat dans le Tibre. L'archevêque enfin se serait soustrait avec M. le comte Pianciani, garde noble du Pape, aux huées et aux insultes. »

Nous avons fait connaître la circulaire assez laconique par laquelle M. Jules Simon a invité NN. SS. les évêques à prescrire les prières publiques votées par l'Assemblée nationale. Son collègue de l'intérieur a cru devoir adresser de son côté des instructions aux préfets. Voici la circulaire de M. Victor Lefranc.

Monsieur le préfet,  
Par une circulaire en date du 26 octobre, mon honorable collègue, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, a invité les évêques à exécuter, en ce qui les concerne, la résolution du 1<sup>er</sup> août dernier, par laquelle l'Assemblée nationale a demandé des prières publiques.